

SYNTHÈSE : QUELLE PROCÉDURE POUR QUELLE PUBLICITÉ ?

Les procédures sont définies en fonction du montant, de l'objet ou de la complexité du marché (marché négocié ou dialogue compétitif).

1. ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES : COLLECTIVITES TERRITORIALES

Modifié par les décrets n°2008-1334 du 17 décembre - 2008, N°2008-1355 et 1356 du 19 décembre 2008.

		PROCEDURE ADAPTEE		PROCEDURE FORMALISEE (sauf MAFA)
PROCÉDURES		MAFA (Article 30)		
		MAPA (Article 28)		AO (Article 57)
PUBLICITE		Publicité adaptée au montant et à l'objet du marché : site Internet, affichage, JAL, etc. (Article 40 II)	Publicité Obligatoire : BOAMP (modèle obligatoire dématérialisé) ou JAL (modèle obligatoire) + le cas échéant, presse spécialisée.	BOAMP (modèle obligatoire dématérialisé) et JOUE (modèles européens obligatoires) + le cas échéant, publicité complémentaire (modèle national obligatoire) ¹
SEUILS (€HT)		0 20 000	90 000	193 000

2. ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES : ETAT

Modifié par les décrets n°2008-1334 du 17 décembre - 2008, N°2008-1355 et 1356 du 19 décembre 2008.

		PROCEDURE ADAPTEE		PROCEDURE FORMALISEE (sauf MAFA)
PROCÉDURES		MAFA (Article 30)		
		MAPA (Article 28)		AO (Article 57)
PUBLICITE		Publicité adaptée au montant et à l'objet du marché : site Internet, affichage, JAL, etc. (Article 40 II)	Publicité Obligatoire : BOAMP (modèle obligatoire dématérialisé) ou JAL (modèle obligatoire) + le cas échéant, presse spécialisée.	BOAMP (modèle obligatoire dématérialisé) et JOUE (modèles européens obligatoires) + le cas échéant, publicité complémentaire (modèle national obligatoire) ¹
SEUILS (€HT)		0 20 000	90 000	125 000

3. ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS DE TRAVAUX

Modifié par les décrets n°2008-1334 du 17 décembre - 2008, N°2008-1355 et 1356 du 19 décembre 2008.

		PROCEDURE ADAPTEE		PROCEDURE FORMALISEE
PROCÉDURES		MAPA (Article 28)		
		MAPA (Article 28)		AO (Article 57)
PUBLICITE		Publicité adaptée au montant et à l'objet du marché : site Internet, affichage, JAL, etc. (Article 40 II)	Publicité Obligatoire : BOAMP (modèle obligatoire dématérialisé) au JAL (modèle obligatoire) + le cas échéant, presse spécialisée (modèle obligatoire)	BOAMP (modèle obligatoire dématérialisé) et JOUE (modèles européens obligatoires) + le cas échéant, publicité complémentaire (modèle national obligatoire) ¹
SEUILS (€HT)		0 20 000	90 000	4 845 000